

## Guide de l'automobiliste pour la saison chaude

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de neige que « Dame Nature » est plus clémente envers les conducteurs.

En effet, la chaleur peut créer des conditions climatiques très dangereuses (particulièrement sur la route). Voici quelques renseignements sur la façon dont les conditions météorologiques estivales peuvent influencer la conduite.

### Veilles et alertes météorologiques

Environnement Canada émet régulièrement des veilles et des alertes pour les phénomènes météorologiques graves. Ces avertissements ne sont pas tout à fait identiques, mais tous deux méritent certainement votre attention.

**Veille :** Une veille météorologique est un message émis pour informer le public de conditions météorologiques propices à l'apparition d'un temps violent ou dangereux, sans toutefois confirmer que ces phénomènes ont effectivement été constatés. Par exemple, les vents violents sont propices à la formation de tornades, mais cela ne veut pas dire que des tornades se formeront chaque fois.

**Alerte :** Une alerte météo est émise à la suite de balayages par radar, d'images satellites ou d'observations indiquant qu'un phénomène météorologique grave est imminent ou en cours.

### Apprenez à connaître les conditions météorologiques extrêmes de votre été canadien

Le site Web d'[Environnement Canada](#) donne la définition de plusieurs phénomènes météorologiques. Voici ceux à surveiller lorsque vous êtes sur la route :

**Tempête de poussière :** Généralement issue des provinces des Prairies, une tempête de poussière se distingue par la chasse-poussière élevée qui réduit la visibilité à 800 mètres ou moins pendant une heure ou plus.

L'*American National Weather Service* suggère de rouler à une vitesse appropriée à la visibilité si vous êtes au volant pendant une tempête de poussière jusqu'à ce que vous puissiez quitter la route en toute sécurité et vous en éloigner le plus possible. Assurez-vous également d'éteindre vos phares afin que les véhicules ne vous suivent pas vers l'accotement, ce qui pourrait provoquer une collision avec votre véhicule.

**Orage violent :** Ce phénomène peut présenter les conditions suivantes :

- Rafales de 90 km/h ou plus qui pourraient causer des dommages aux structures;
- Grêle de deux centimètres de diamètre ou plus;
- Fortes pluies, telles que définies par les critères de précipitation, à l'exception des critères utilisés pendant l'hiver et le dégel.

Si vous conduisez pendant un orage ou une tempête de grêle grave, cherchez un bâtiment solide ou un garage à proximité où vous abriter. Si ce n'est pas possible, allumez vos feux de détresse et rangez-vous sur le côté de la route, car continuer à conduire pourrait augmenter les dégâts causés par l'impact de la grêle.

**Tornade :** Environnement Canada recense en moyenne 80 tornades chaque année au Canada. Formées par des orages violents, elles produisent des vents allant jusqu'à 500 km/h et peuvent se déplacer à des vitesses allant jusqu'à 90 km/h.

Si vous êtes sur la route au moment d'une tornade, quittez la route et cherchez un bâtiment solide où vous abriter (pas un viaduc). S'il n'y a pas de bâtiment à proximité, sortez de la voiture et abritez-vous dans une zone de faible élévation, en restant conscient du danger d'inondation. Bien que ces pratiques soient contraires aux conseils sur la conduite par temps orageux, se protéger contre une tornade est plus important.

**Tempête tropicale :** Les tempêtes tropicales surviennent presque exclusivement dans les zones côtières et peuvent produire des vents de 63 à 117 km/h. Les ouragans produisent généralement des vents de 118 km/h ou plus, mais ils frappent rarement le Canada.

Si vous devez conduire pendant une tempête tropicale :

- Essayez de partir plus tôt pour éviter les embouteillages;
- N'essayez jamais de traverser une route inondée;
- Cherchez un terrain plus élevé pour vous protéger contre les inondations.

**Avertissement météorologique :** Un avertissement météorologique générique peut être émis pour des phénomènes météorologiques extrêmes rares comme un brouillard dense ou si la gravité du phénomène météorologique ne nécessite pas l'émission d'une alerte, comme le premier phénomène de l'année ou un phénomène hors saison.

Aux assurances Federated, nous sommes d'avis que la prévention des sinistres est un facteur important de votre programme de gestion des risques. Pour obtenir plus de précisions, communiquez avec notre Service de prévention des sinistres en composant le 1-800-665-1934, ou visitez le [www.federated.ca](http://www.federated.ca).

---

© La Federated, Compagnie d'assurance du Canada. Le présent document est fourni par La Federated, Compagnie d'assurance du Canada (« Les assurances Federated ») uniquement à titre informatif dans le but de parfaire vos pratiques internes en matière de sécurité, de conformité et de gestion du risque; il ne vise pas à remplacer les évaluations ou les autres conseils professionnels d'un individu ou d'une entité qualifiée. Les assurances Federated ne font aucune assertion et n'offrent aucune garantie relativement à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans ce document. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable des pertes ou des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs ou autres pouvant découler de l'utilisation par vous ou par toute autre personne des renseignements contenus dans ce document, ou du fait que vous ou toute autre personne vous êtes fié à ceux-ci.